



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

A V I S P U B L I C

**L'OPÉRATION DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNELLE DU RÉSEAU D'AQUEDUC EST
REPORTÉE AU JEUDI 16 MAI 2024.**

**LES USAGERS SONT AVISÉS PAR LA PRÉSENTE
DE FAIRE COULER L'EAU ABONDAMMENT
AVANT DE LA CONSOMMER OU DE L'UTILISER.**

Lorsque vous détectez une coloration jaunâtre à l'eau, il est conseillé de :

- *Ne pas consommer l'eau bien qu'elle ne représente aucun danger pour la santé ;*
- *Ne pas utiliser l'eau chaude. Les particules pourraient se loger dans le chauffe-eau. Il est d'ailleurs conseillé de le nettoyer régulièrement ;*
- *Éviter de faire la lessive jusqu'à ce que la situation soit corrigée ;*
- *Laisser couler l'eau froide du robinet abondamment pendant quelques minutes pour rincer la tuyauterie de votre immeuble lorsque la situation est corrigée ;*
- *Utiliser du citron pour faire disparaître les taches ;*
- *Évitez d'utiliser de l'eau de Javel.*

Cet avis sera publié également sur le site internet de la Municipalité au
www.municipalite.saint-armand.qc.ca dans la rubrique Avis publics.

Donné à Saint-André
ce 13 mai 2024

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale, greffière-trésorière